

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2025

Références : P.L.C – A.H.

N° **422** - 2025

Objet : **PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – 14 RUE FERNAND DOCEUL – DU 21 JUILLET AU 29 AOUT 2025.**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°354-2025 en date du 16 juin 2025 ;

Considérant que pour réaliser des travaux de création de branchement et de pose de coffret d'électricité, au 14 rue Fernand Doceul, il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux ;

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 20 juillet 2025 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté n°354-2025 en date du 16 juin 2025 sont prorogées **jusqu'au 29 août 2025.**



À Couëron, le

17 JUL. 2025

Carole Grelaud
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du

17/07/2025 au **17/09/2025**